

**Dispositif  
Junior association**



Fédération sportive de

la **ligue** de  
**l'enseignement**

un avenir par l'éducation populaire



## SOMMAIRE

Qu'est-ce que le réseau national des juniors associations ?



Qu'est-ce qu'une Junior association ?



Se constituer en Junior association

La Junior association majeure



La typologie d'une Junior association « sport »

Affiliation des Juniors associations à l'UFOLEP



Les avantages des Juniors associations à l'UFOLEP



Licencier les pratiquants

Témoignages de comités

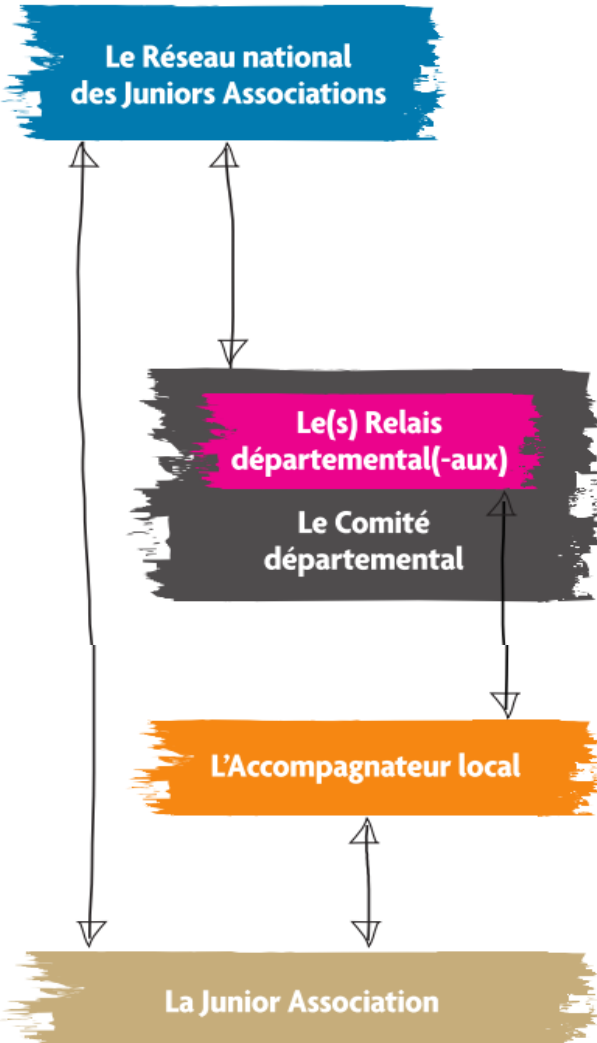


Ressources documentaires

Contacts



# Qu'est-ce que le réseau national des juniors associations (RNJA) ?



## Le Réseau National des Juniors Associations (RNJA)

Anime la procédure d'habilitation, garantit les services aux JA (assurance, banque..) et construit des outils d'accompagnement pour l'ensemble des acteurs du réseau.

## Le Relais départementaux (RD)

Professionnels de la jeunesse et de l'éducation populaire issus des mouvements, ils sont membres du RNJA et sont répartis dans tous les départements

## L'Accompagnateur local

Adulte bienveillant, assure l'accompagnement de proximité d'une Junior Association, à titre bénévole ou professionnel.  
*Animateur, élu associatif ou de collectivité, issu du cercle familial, professeur...*

## Junior association

Personnes mineures âgées entre 11 et 18 ans qui se regroupent en association afin de mettre en place des projets;

## Qu'est-ce qu'une Junior association ?

La Ligue de l'enseignement, aux côtés d'autres partenaires associatifs, est membre fondateur du Réseau National des Juniors Associations- RNJA- qui œuvre pour le droit d'association des mineurs et pour favoriser, dès le plus jeune âge, l'engagement citoyen.

La Junior Association est un dispositif souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 11 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative.

Les jeunes dispose, après habilitation du projet :

- une assurance responsabilité civile contractée par le RNJA auprès de l'APAC pour l'ensemble des membres de la JA ainsi que leur accompagnateur,
- ouvrir et gérer en toute autonomie un compte bancaire,
- un accompagnement, pour accéder à des informations ou des conseils utiles sur les démarches qu'ils entreprennent.

**Affilier les Juniors Association à la Ligue de l'enseignement ainsi qu'à l'UFOLEP, c'est leur donner l'opportunité de rejoindre un réseau d'associations d'envergure nationale, pour échanger sur leurs projets, bénéficier des activités et outils proposés par la fédération départementale et partager des valeurs.**

## Qu'est ce qu'une JA ?

Voici une vidéo réalisée par la Ligue de l'enseignement en 2018



## Se constituer en Junior association

Association de fait, chaque junior association (JA) constitue une section du RNJA dont il se porte garant au terme d'une procédure d'habilitation.

Les critères d'habilitation sont simples :

- Composer un groupe d'au moins deux personnes mineures, sans aucune limite de nombre ;
- Désigner au minimum deux représentants obligatoirement mineurs à la date d'habilitation.

**L'habilitation est valable un an renouvelable une fois.**

*NB : Une JA peut accepter des jeunes majeurs âgés de 20 ans maximum, à condition qu'ils constituent moins de la moitié des membres et ne sont pas ses représentants.*

La couverture assurance auprès de l'APAC est gérée et prise en charge par le RNJA

## La junior association majeure (JAM)

Si la majorité des membres est devenu majeure, la JA peut évoluer en Junior association majeure (JAM) et bénéficier des mêmes garanties et conditions pour deux années maximum, le temps de terminer son projet ou de transformer en association de loi 1901.

Les critères d'habilitation d'une JAM :

- Avoir déjà été habilité en junior association (pas d'habilitation directe en JAM),
- La majorité des membres et de leur représentant ont entre 18 et 20 ans maximum

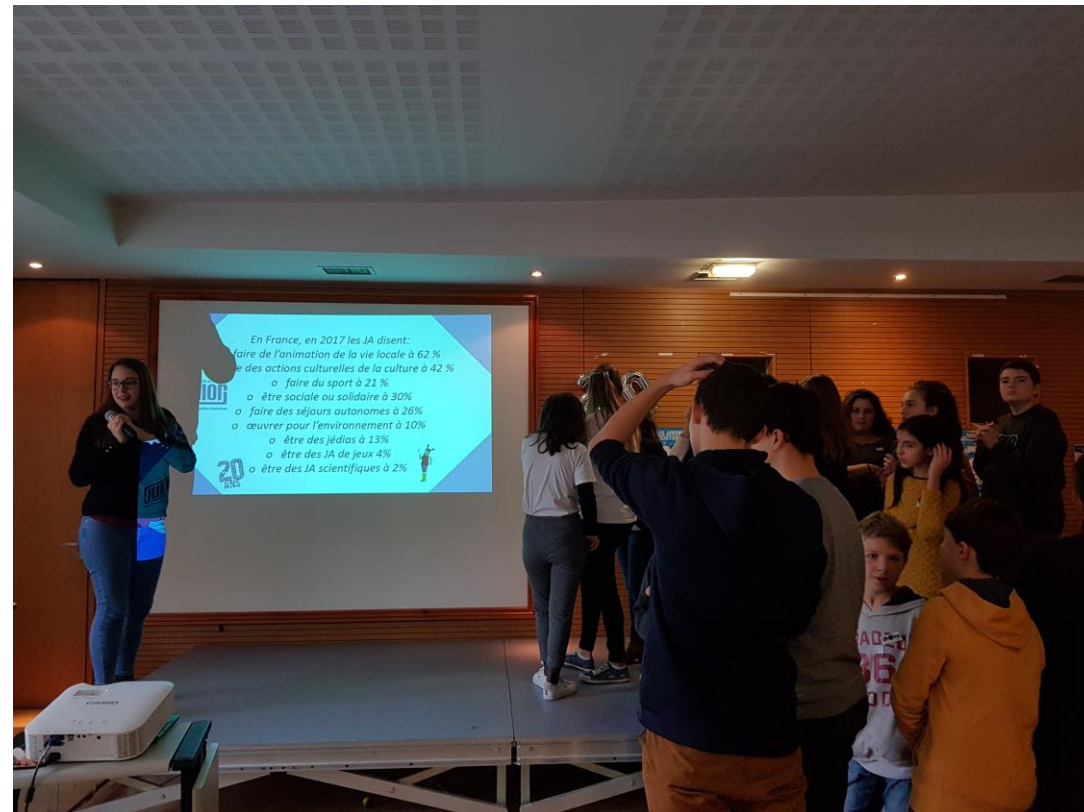
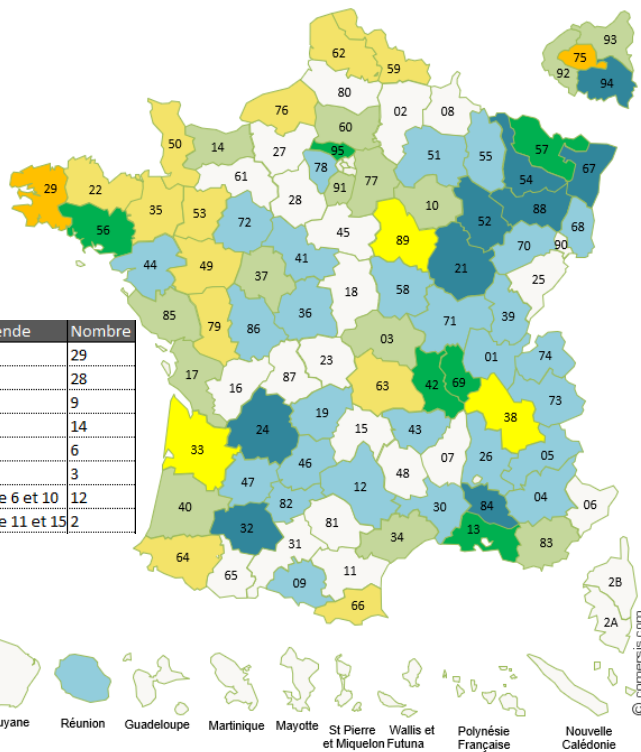
Une majorité dont le groupe de membre se renouvelle pour être à nouveau majoritairement composé de mineurs, peut demander son renouvellement en JA.



## Typologie d'une JA sport

Au 31/10/2018, il existe plus de **230 Juniors associations** qui déclarent pratiquer une activité sportive. Il y a en **moyenne 10 membres par association**.

Elles sont réparties quasiment sur tout le territoire métropolitain et à La Réunion :





## Affiliation des Juniors associations à l'UFOLEP

Une fois l'habilitation reçue par le RNJA, la junior association est créé.

Les Juniors associations peuvent **s'affilier gratuitement auprès de la Ligue et l'enseignement et de l'UFOLEP.**

Il faut pour cela que l'association remplisse le formulaire d'affiliation dédié aux Juniors associations.

Seules activités R4 et R6 doivent être sous l'égide de l'UFOLEP et ne peuvent pas être pratiquées dans le cadre d'une Junior association.

**Pour les activités de type R5, le délégué UFOLEP doit valider le respect des conditions de sécurité définies par la réglementation technique UFOLEP.**



**Cette validation fait l'objet d'une formalisation sur la fiche diagnostic.**

**De plus, pour ces activités (R5), le RNJA refacture un forfait assurance de 20,95€ par adhérent mineur (moins de 18 ans) et de 24,05€ par adhérent majeur (18/20 ans)**

## Les avantages des Juniors associations à l'UFOLEP

Pourquoi s'affilier à l'UFOLEP quand on est une Junior association ?

L'affiliation même si elle n'est pas obligatoire permet à la Junior association de bénéficier de nombreux avantages :

- Participer à des stages et des formations fédérales
- Appui logistique à la sécurité de l'événement
- Aide à l'organisation d'événements locaux
- Mise à disposition d'un animateur sportif
- Participer aux événements locaux ou nationaux organisé par l'UFOLEP : UFOSTREET, PLAYA TOUR
- Prêt de matériel / Salle / espace de travail
- Bénéficiaire de support de communication : revue *EnJeu*, Guides, expositions, ...
- Participation aux compétitions

Pour participer aux compétitions organisées par l'UFOLEP, il faut aussi licencier les pratiquants.

## Licencier les pratiquants

Tout comme l'affiliation, **la prise de licence est gratuite** quelque soit le type de licence (hors R4 et R6).

Lorsque l'association est affilié à l'UFOLEP, les adhérents doivent obligatoirement se licencier si elle souhaite participer aux compétitions organisées par l'UFOLEP.

<b>Junior association</b> <b>Junior association majeure</b>	<b>Cotisation</b>
Affiliation Ligue JA (confédéral + départemental)	0,00€
Adhésion Ligue JA jeunes (confédéral + départemental)	0,00€
Affiliation UFOLEP JA (confédéral + départemental)	0,00€
Adhésion UFOLEP JA jeunes (confédéral + départemental)	0,00€

*NB : Les tranches d'âge sont différentes entre le RNJA e la Ligue :*

- *Un jeune en JA est âgé de moins de 18 ans (mineur)*
- *Un jeune à la Ligue à moins de 17 ans*

## Témoignage de comités

### Comité UFOLEP 49

\*\*\*\*\*

Sur le département, la déléguée UFOLEP est à mi-temps à l'UFOLEP et l'autre mi-temps en tant que référente départementale RNJA.

Dès qu'une Junior association se crée, l'affiliation à l'UFOLEP est systématiquement proposée ce qui leur permet :

- D'être accompagné dans le développement de leur pratique sportive
- De répondre, essentiellement, à leurs besoins en terme d'assurance et d'achat de matériels

#### Difficulté repérée :

- Très peu d'assos qui passent en loi 1901
- Ouverture d'un compte bancaire auprès des partenaires CREDIT MUTUEL et CREDIT AGRICOLE

### Comité UFOLEP 57

\*\*\*\*\*

Nous avons commencé à travailler avec la ligue de l'enseignement sur l'accompagnement des juniors associations que depuis la **rentrée sportive 2017**.

Dès qu'une Junior association sport » est affiliée, **une rencontre systématique avec les dirigeants** est programmée pour prendre en compte leurs besoins et les aider à structurer leurs activités.

Les associations ont pu :

- **Participer à des RAID sportifs organisés par le comité ;**
- **Aide à la mise en place de leurs événements sportifs**
- **Mise disposition d'un éducateur sportif pour l'encadrement de leurs pratiques**

## Ressources documentaires

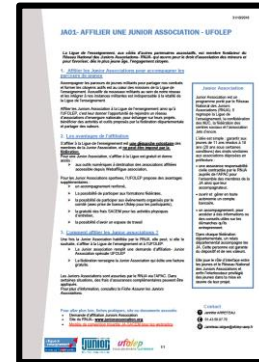
Guide thématique JA sportive :



Formulaire d'affiliation Junior association:



Procédure simplifiée affiliation JA :



Vidéo descriptive JA :



## Contacts

### RNJA

\*\*\*\*\*

Relais départementaux sur tout le territoire

<https://juniorassociation.org/relais-departementaux>

<https://juniorassociation.org/>

### UFOLEP Nationale

\*\*\*\*\*

### Jennifer ARRETEAU

Conseillère technique nationale  
Chargée du parcours d'engagement  
(Service civique et Junior association)

 01 43 58 97 70



[Jarreteau.laligue@ufolep-usep.fr](mailto:Jarreteau.laligue@ufolep-usep.fr)

